

## Robe et jupe trop longue



Crédit : FKNA - alkanz.org

La loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics ne s'oppose pas au port de jupes ou robes longues, de tenues amples ou de bandeaux, qui ne sont naturellement pas des tenues religieuses.

Pour rappel, la loi n° 2004-228 du 15 mars 2004, complétée par une circulaire du 18 mai 2004, reprise à l'article L.141-5-1 du Code de l'éducation dispose que : « Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Le règlement intérieur rappelle que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève ».

La circulaire N°2004-084 du 18-5-2004 rappelle que « Les signes et tenues qui sont interdits sont ceux dont le port conduit à se faire **immédiatement** reconnaître par son appartenance religieuse tels que **le voile islamique**, quel que soit le nom qu'on lui donne, **la kippa** ou **une croix** de dimension manifestement excessive. La loi est rédigée de manière à pouvoir s'appliquer à toutes les religions et de manière à répondre à l'apparition de nouveaux signes, voire à d'éventuelles tentatives de contournement de la loi.

La loi ne remet pas en cause le droit des élèves de porter des signes religieux discrets. **Elle n'interdit pas les accessoires et les tenues qui sont portés communément par des élèves en dehors de toute signification religieuse.** En revanche, la loi interdit à un élève de se prévaloir du caractère religieux qu'il y attacherait, par exemple, pour refuser de se conformer aux règles applicables à la tenue des élèves dans l'établissement. »

Ces dispositions légales seront à rappeler à tout chef d'établissement ou enseignant qui prétendrait interdire le port de bandeaux, tuniques, jupes ou robes longues en les qualifiant erronément de tenues religieuses.